

## Conditions générales de la Banque Migros SA

Version de janvier 2025

### 1. Informations et offre de services

Les présentes Conditions générales servent à régler nos relations contractuelles et s'appliquent en l'absence de tout accord contraire entre vous et nous. Pour votre information, nos produits et services sont décrits dans divers brochures et prospectus ainsi que sur [banquemigros.ch](http://banquemigros.ch). Nous pouvons modifier ces produits et services à tout moment.

### 2. Légitimation

Lors de la vérification de votre légitimation et de celle de vos représentants, y compris, le cas échéant, des mandataires, nous appliquons les règles de diligence usuelles. Dans ce cadre, nous pouvons également exiger des traductions dans une langue nationale ainsi que des authentications. Si nous violons les règles de diligence usuelles et que nous nous laissons tromper, nous prenons en charge les dommages résultant de vices de légitimation ou d'abus. Si vous avez violé les règles de diligence usuelles, les dommages résultant de vices de légitimation ou d'abus sont à votre charge. Dans le cas où ni vous ni nous n'avons violé les règles de diligence usuelles, c'est la partie dans la sphère d'influence de laquelle les vices de légitimation ou les abus ont été commis qui supporte les dommages.

Afin de vous protéger, nous vous prions de bien vouloir nous octroyer des procurations uniquement par écrit au moyen de nos formulaires. Les procurations demeurent en vigueur jusqu'à réception d'une révocation écrite et restent valables même en cas de décès, d'incapacité d'exercer les droits civils, de déclaration d'absence ou de faillite de la personne ayant octroyé la procuration.

Nous nous réservons le droit de procéder à des vérifications en cas de décès, et d'exiger la production d'un certificat d'héritier ainsi que d'autres documents de légitimation.

Vous et vos représentants êtes tenus de conserver en lieu sûr le NIP (numéro d'identification personnel) et tout autre moyen de légitimation (p. ex. données d'accès à l'e-banking et accès à votre adresse e-mail), ainsi que de les gérer avec soin (p. ex. conservation séparée du NIP et de la carte, etc.). Vous et vos représentants devez prendre toutes les précautions raisonnables pour protéger l'ensemble des moyens de légitimation contre la perte, le vol et l'accès par des personnes non autorisées, ainsi que pour éviter tout usage abusif. Vous ou vos représentants êtes tenus de nous signaler immédiatement les événements ayant un impact sur la sécurité (p. ex. perte de la carte, débits non autorisés, etc.).

### 3. Protection des données et secret bancaire

Nous prenons les mesures appropriées pour assurer la protection des données et le respect du secret bancaire. À titre d'information, vous trouverez sur [banquemigros.ch/bases](http://banquemigros.ch/bases) les «Informations générales concernant la protection des données à la Banque Migros SA»,

qui vous indiquent comment et à quelles fins nous traitons vos données et quand nous les transmettons.

Ce traitement sert en particulier à l'établissement et au déroulement de nos relations d'affaires, à l'accomplissement d'objectifs légaux et réglementaires ainsi qu'à la sauvegarde d'intérêts légitimes. Nous pouvons également traiter vos données à des fins de marketing. Par la présente, vous acceptez que nous puissions utiliser vos coordonnées pour des campagnes de marketing électronique. Vous pouvez vous y opposer à tout moment (p. ex., via un lien correspondant).

### Pourquoi et dans quels cas divulguons-nous des données?

Vous prenez acte que nous divulguons des données notamment aux fins suivantes: pour remplir des obligations contractuelles, des injonctions officielles et des obligations de renseigner et de déclarer légales ou réglementaires, nationales ou étrangères, ainsi que pour sauvegarder des intérêts légitimes. Dans cette mesure, vous nous libérez de notre obligation de garder le secret.

Cela vaut en particulier dans les cas suivants: en cas de reproches que vous ou vos représentants adressez à notre rencontre de façon publique ou auprès des autorités, ou en cas de procédure juridique à notre rencontre; lors du recouvrement, pour faire valoir et garantir nos prétentions/droits, ainsi que pour la réalisation de sûretés vous appartenant ou appartenant à des tiers; en cas d'externalisation de services conformément au ch. 4; pour rétablir le contact en cas de rupture du contact et de déshérence; ou pour obtenir auprès de tiers, ou leur fournir, des renseignements nécessaires à l'exécution des relations d'affaires (p. ex. identification).

Votre dispense de notre obligation de garder le secret vaut également pour les transactions et les services nationaux ou internationaux tels que les paiements (p. ex. paiements internationaux, transactions nationales exécutées au travers de canaux internationaux), y compris les cartes Prepaid, les cartes de débit et de crédit, les transactions sur des titres, des produits dérivés et des devises, ainsi que la conservation de titres. Ces transactions et services peuvent p. ex. nécessiter une divulgation à SWIFT, à des banques (correspondantes) nationales ou étrangères, des dépositaires, des exploitants de systèmes (p. ex. institutions de clearing), des agences de notation, des courtiers, des bourses, des registres, des émetteurs ainsi qu'à leurs représentants, des autorités, des œuvres ou institutions collectives dans le secteur financier (p. ex. pour lutter contre la fraude et le blanchiment d'argent). Les raisons en sont p. ex. l'exécution correcte de transactions ou la protection des droits des actionnaires conformément aux dispositions légales nationales ou étrangères qui s'appliquent à nous ou à des tiers, l'autorégulation, des conditions ou des règlements, les pratiques du marché, etc. ou la pratique des autorités et des organismes d'autorégulation.

## Quelles données divulguons-nous

La divulgation peut notamment concerner des données personnelles (p. ex. nom, adresse, numéro de compte, IBAN, etc.), des données relatives aux actionnaires (comme des informations sur les titres détenus) ou des données sur le contexte d'une transaction ou d'une relation d'affaires (y compris les personnes impliquées ou les immeubles concernés).

## Consentement

**Vous nous autorisez à divulguer les informations susmentionnées dans la mesure indiquée. Nous attirons votre attention sur le fait que les destinataires des données peuvent, dans certaines circonstances, n'être liés ni par le secret bancaire suisse ni par le droit suisse en matière de protection des données. Il se peut donc que vos données ne bénéficient pas d'un niveau de protection équivalent à celui de la Suisse – notamment lorsqu'un destinataire est domicilié à l'étranger, où le droit en matière de protection des données et le secret bancaire suisses ne s'appliquent peut-être pas. En outre, en règle générale, nous n'avons aucun contrôle sur l'utilisation des données par les destinataires. Dans cette mesure, vous nous libérez du secret bancaire suisse et prenez acte du fait que vos données ne sont pas protégées, le cas échéant, selon le droit suisse en matière de protection des données.**

Vous vous assurez, en outre, du consentement des tiers concernés par vos relations d'affaires, tels que concubins, représentants, destinataires ou ayants droit économiques, et vous nous autorisez, également au nom de ces tiers, à divulguer les informations correspondantes. Nous ne sommes pas tenus d'effectuer des transactions et de fournir des services si vous révoquez ou refusez votre consentement ou votre coopération.

## 4. Externalisation de services (outsourcing)

Nous pouvons externaliser entièrement ou partiellement des secteurs d'activité et des services (p. ex. informatique, services d'expédition et d'impression, etc.) à des prestataires en Suisse et à l'étranger (outsourcing), dans les limites autorisées par la loi. Afin de préserver vos intérêts, nous obligeons contractuellement ces tiers à respecter les dispositions de confidentialité dans le cadre des possibilités légales.

## 5. Communication

Lorsque nous communiquons avec vous, nous faisons preuve de la diligence usuelle. Tous les messages sont traités durant les heures de bureau habituelles.

Avec l'e-banking, vous disposez d'un moyen qui vous permet de communiquer avec nous de manière sécurisée (p. ex. relevés de compte, ordres de paiement, ordres de bourse, SecureMail, e-documents, etc.). Sur les autres canaux de communication, vous assumez les risques de transmission inhérents (p. ex. perte ou retard d'un envoi

postal, etc.). Vous prenez acte du fait que SecureMail, e-mails, SMS et autres services de messagerie électronique ne sont pas disponibles pour les ordres de paiement ou de bourse ainsi que les messages urgents. Nous pouvons supposer que si vous ou vos représentants nous faites parvenir des messages depuis des adresses connues ou déjà utilisées dans le cadre de nos échanges (p. ex. courrier, téléphone, vidéo et audio, e-mail, SMS et services de messagerie), ces messages proviennent de vous ou de vos représentants. Nous n'avons aucune obligation de vérifier plus en détail les expéditeurs et les destinataires des messages envoyés par le biais de ces adresses.

Nous sommes autorisés à communiquer via ces adresses (y compris e-mail et téléphone). Nous pouvons vous fournir des renseignements juridiquement pertinents à chacune de ces adresses ou par l'intermédiaire de publications sur notre site web ou d'affiches dans nos succursales.

Nos communications à une adresse connue ou déjà utilisée dans le cadre de nos échanges (y compris par le biais de canaux de communication électroniques) sont considérées comme notifiées. La date figurant sur la copie ou sur la liste d'expédition en notre possession est celle de l'expédition. Les messages électroniques sont réputés notifiés dès qu'ils sont consultables pour la première fois.

**Nous pouvons, sans préavis, enregistrer et utiliser les conversations téléphoniques et toute autre communication à des fins d'assurance qualité, de formation, de preuve ou de sécurité, ou pour nous conformer aux exigences légales. Vous consentez expressément à leur enregistrement et à leur utilisation.**

## 6. Utilisation de canaux de communication électroniques

Outre l'e-banking, d'autres canaux de communication électroniques sont à votre disposition. Vous avez conscience que les canaux de communication électroniques (p. ex. e-mails, SMS et services de messagerie) que nous ne gérons pas nous-mêmes présentent des risques et vous l'acceptez:

- Les messages électroniques peuvent être lus, falsifiés ou utilisés à mauvais escient par des personnes non autorisées. En particulier, l'identité de l'expéditeur ou du destinataire peut être usurpée. Le secret bancaire ne peut être garanti. Dans cette mesure, vous nous libérez de notre obligation de garder le secret.
- Même si l'expéditeur et le destinataire se trouvent en Suisse, les données peuvent être transmises à l'étranger, où la protection des données risque de ne pas être comparable à celle qui existe en Suisse.
- Pour des raisons techniques ou en raison de dysfonctionnements, les messages peuvent ne pas arriver ou être reçus en différé.
- Les virus, logiciels malveillants ou messages d'hameçonnage peuvent causer des dommages.

**Si vous nous communiquez des adresses (y compris e-mail et téléphone) ou que vous les utilisez dans le cadre d'échanges avec nous, vous déclarez consentir à ce que nous les utilisions et acceptez les risques y afférents.** Dans la mesure où nous avons appliqué la diligence usuelle, nous ne sommes pas responsables des dommages résultant de l'utilisation de tels canaux de communication électroniques. **Vous pouvez vous opposer à tout moment à ce que nous utilisions des canaux de communication électroniques que nous ne gérons pas nous-mêmes.**

**Nous ne vous demanderons jamais des moyens de légitimation ou des données confidentielles (p. ex. NIP, mots de passe, etc.) par de tels canaux de communication électroniques.**

## **7. Devoir d'information en cas de modification des informations spécifiques aux clients**

Toute modification de vos informations client (nom, siège, lieu de résidence, adresse de domicile, coordonnées de contact et de notification, nationalité, statut de séjour, statut fiscal, ayant droit économique, justificatifs ou déclarations tels qu'attestations de domicile ou copies de passeport, etc.) doivent nous être communiquées sans délai par écrit. Si nécessaire, les justificatifs ou déclarations doivent être renouvelés.

Ce devoir d'information s'applique également aux modifications des informations relatives à des tiers concernés par vos relations d'affaires, tels que concubins ou représentants. Vous êtes tenu(e) de nous informer immédiatement par écrit si vos représentants ou d'autres tiers concernés par vos relations d'affaires sont devenus incapables d'exercer leurs droits civils. Nous pouvons également obtenir des informations spécifiques aux clients directement auprès des personnes ou services compétents, puis faire confirmer ces informations.

## **8. Exécution des ordres**

Nous exécutons vos ordres avec la diligence usuelle. Nous sommes responsables de la perte d'intérêts si un dommage est subi parce que, en violation de la diligence usuelle, nous avons exécuté un ordre de manière incorrecte, ne l'avons pas exécuté ou l'avons exécuté en retard. Si, dans un cas particulier, vous nous avez immédiatement mis en garde contre le risque d'un dommage plus étendu, nous en répondons aussi. Les ordres de bourse ne sont pas soumis à ces règles.

Si nous avons plusieurs ordres de votre part dont le montant total dépasse les moyens dont vous disposez, nous sommes en droit de choisir lesquels nous exécuterons en tout ou en partie. En outre, nous sommes autorisés à corriger des indications erronées ou incorrectes sans vous consulter. Cela vaut également en cas de non-paiement ou de retour d'effets de change et de chèques escomptés ou crédités.

## **9. Réclamations**

Les ordres, relevés de compte (y compris tous les éléments qui y figurent ainsi que nos éventuelles réserves) ou autres communications sont réputés approuvés, sauf réclamation de votre part dans les 30 jours à compter de la réception de la notification correspondante ou dans le délai que nous avons fixé. Si nos documents ou communications ne vous parviennent pas comme prévu, veuillez nous en informer immédiatement. En cas de solde négatif à votre charge, l'approbation est considérée comme une reconnaissance de dette de votre part, et ce, même lorsque la relation continue.

## **10. Responsabilité solidaire en cas de relations collectives**

Si vous entretenez une ou plusieurs relations d'affaires en commun avec d'autres personnes ou acquérez des produits bancaires pour compte commun, vous et ces personnes êtes solidairement responsables.

## **11. Droit de gage et de compensation**

Nous avons un droit de gage sur tous les actifs existants et futurs que nous conservons pour vous, chez nous ou auprès de tiers, pour toutes nos créances existantes et futures. Nous sommes autorisés à procéder à une appropriation à titre de paiement ou à faire réaliser les droits de gage par la voie de l'exécution forcée ou par la vente de gré à gré.

Nous sommes en droit de compenser à tout moment toutes les créances à notre encontre, y compris les créances résultant de dépôts ou d'épargne, avec nos créances existantes et futures, quelle que soit leur exigibilité ou leur monnaie.

## **12. Conditions**

Le débit ou le crédit des intérêts, des commissions, des frais ainsi que des taxes et impôts convenus ou usuels se fait à notre discrétion, en principe à la fin du trimestre, du semestre, de l'année ou immédiatement après l'exécution de la prestation.

Les taux d'intérêt, les commissions et les frais actuels sont applicables (y compris les taux d'intérêt négatifs et les taxes sur les avoirs). Nous nous réservons, en tout temps, le droit d'adapter les taux, p. ex. en cas de changement des conditions du marché ou pour d'autres raisons objectives, ou d'introduire de nouveaux taux d'intérêt, commissions et frais (y compris des taux d'intérêt négatifs et des taxes sur les avoirs). Nous vous en informons par écrit, au moyen d'affiches dans nos succursales, par voie électronique (p. ex. au moyen de SecureMail ou d'e-documents dans l'e-banking, sur le site [banquemigros.ch](http://banquemigros.ch), etc.) ou par d'autres moyens appropriés. De telles modifications sont réputées approuvées si vous ne résiliez pas le produit bancaire ou le service concerné dans un délai de 30 jours à compter de leur notification.

### 13. Transactions et avoirs en monnaies étrangères

Nous investissons les actifs correspondant à votre avoir en compte sur le territoire de la monnaie en question ou en dehors de celui-ci avec la diligence usuelle. Vous assumez les conséquences économiques et juridiques si vos avoirs libellés dans une monnaie étrangère devaient faire l'objet de mesures administratives (p. ex. restrictions nationales sur les opérations de paiement ou sanctions) dans le territoire de la monnaie ou de l'investissement. Pour les comptes en monnaies étrangères, nous remplissons nos obligations dans la localité où se trouve la succursale dans laquelle le compte est tenu et, dans le cas d'un transfert d'actifs rendu difficile ou impossible, nous pouvons, à notre discrétion, procéder à un crédit pour votre compte auprès d'une banque correspondante ou d'une banque désignée par vos soins dans le pays de la monnaie concernée. Si une conversion est nécessaire pour les crédits ou les débits, elle est effectuée au cours d'achat ou de vente des devises en question à la date de valeur de la transaction.

### 14. Gestion des conflits d'intérêts

La fourniture de services peut donner lieu à des conflits d'intérêts. Nous nous efforçons de prendre des mesures appropriées pour exclure autant que possible les conflits d'intérêts ou, si cela n'est pas suffisamment possible, de les divulguer. À titre d'information, vous trouverez des indications plus détaillées sur [banquemigros.ch](http://banquemigros.ch) ou dans nos succursales.

### 15. Respect des dispositions fiscales et autres dispositions

Vous êtes responsable du respect des dispositions fiscales et des autres dispositions légales et réglementaires qui vous sont applicables dans le cadre des relations d'affaires, et le documentez à notre demande (p. ex. authentications officielles et traductions dans une langue nationale).

Nos conseils et nos renseignements ne se rapportent pas à votre situation fiscale et ne remplacent pas des conseils fiscaux. Demeurent réservés les conseils que nous vous dispensons sur la base d'une convention spécifique (p. ex. planification financière).

### 16. Restriction de services et de produits

Nous sommes en droit d'adapter, de restreindre ou de refuser l'utilisation et l'offre de services et de produits, en particulier les transactions en espèces, si nous l'estimons nécessaire pour nous conformer à une disposition ou une ordonnance légale, administrative ou réglementaire nationale ou étrangère (p. ex. des sanctions ou embargos), ou sur la base de notre évaluation des risques. Nous pouvons également, p. ex., vendre certaines ou toutes les positions en compte chez nous ou les déposer auprès d'un agent de notre choix conformément à la procédure décrite au ch. 17, si ces opérations sont jugées nécessaires pour des raisons réglementaires ou d'autres intérêts légitimes.

### 17. Résiliation des relations d'affaires

Vous et nous pouvons mettre fin en tout temps, en totalité ou en partie, à des relations d'affaires existantes avec effet immédiat et sans indication de motifs, et rendre exigible toute créance éventuelle. Demeurent réservées les dispositions contraires en matière de résiliation et de retrait. Les ordres en suspens ne s'éteignent pas suite au décès, à l'incapacité d'exercer les droits civils ou à la faillite. Les frais encourus dans le cadre de la résiliation seront facturés aux taux applicables à ce moment-là.

Suite à une résiliation ou si nous n'allons plus conserver vos actifs pour d'autres raisons, vous nous communiquez où ils doivent être transférés. Si vous ne nous avisez pas de l'endroit où vos actifs doivent être transférés dans le délai que nous vous avons imparti ou qu'un transfert est impossible pour d'autres raisons, nous pouvons les livrer physiquement ou les liquider, et déposer les actifs restants avec effet libératoire par voie judiciaire ou extrajudiciaire, à vos frais, auprès d'un agent de notre choix, ou les envoyer sous une forme appropriée à votre dernière adresse connue.

### 18. Modification des Conditions générales

Nous pouvons modifier les Conditions générales en tout temps. Nous vous en informons par écrit, au moyen d'affiches dans nos succursales, par voie électronique (p. ex. au moyen de SecureMail ou d'e-documents dans l'e-banking, sur [banquemigros.ch](http://banquemigros.ch), etc.) ou par tout autre moyen approprié. Les modifications sont réputées approuvées sans objection écrite dans un délai de 30 jours à compter de leur notification. En cas d'objection, vous pouvez résilier les relations d'affaires avec effet immédiat.

### 19. Droit applicable et for

**Tous vos rapports juridiques avec nous sont régis par le droit suisse, à l'exclusion du droit des conflits de lois. Pour les clients dont le domicile ou le siège social est en Suisse, le lieu d'exécution, le for de tous litiges ainsi que le for de la poursuite sont définis conformément aux prescriptions légales. Pour les clients dont le domicile ou le siège social est à l'étranger, le lieu d'exécution, le for de tous litiges ainsi que le for de la poursuite sont situés dans la localité où se trouve notre succursale gérant la relation contractuelle.**